

Baulmes - Vuitebœuf  
Rances - Champvent  
Essert-s.-Champvent  
Valeyres-s.-Rances  
Villars-s.-Champvent  
Vugelles-La Mothe  
Sergey - L'Abergement  
Method - Suscévaz  
Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipale, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 25 avril 2021

<b>Ballaigues</b>	10 h00	Culte. J. Guy.
<b>Baulmes</b>	10 h00	Culte. Confirmations. A. Gelin.
<b>Grandson</b>	10 h00	Culte. S. Jaccaud Blanc.
<b>Fiez</b>	10 h00	Culte. T. Gasteiner.
<b>Method</b>	10 h00	Culte. S. Mermod Gillieron.
<b>Fiez</b>	17 h00	Culte SMALA. G. Labarraque, T. Gasteiner.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à 9 h 30 à Baulmes

## Nouvelle filiale postale

Suite à l'ouverture de la filiale postale en partenariat depuis le 6 avril 2021, nous tenons à vous préciser **qu'il n'est plus possible de:**

- Retirer **plus de Fr. 50.-**.
- Régler des factures avec de l'argent liquide, **mais uniquement avec une carte de débit.**
- **Déposer** de l'argent sur un compte.



## RANCES

## Elections complémentaires à la Municipalité du 13 juin 2021

Suite à la démission de Monsieur Pascal Tréhan, Municipal, les listes de candidature et de parrainage sont à disposition au bureau communal.

Une fois remplies, ces dernières seront à remettre en main propre à la greffe municipale **jusqu'au lundi 3 mai 2021 à 12 heures précises.**

**Ouverture exceptionnelle du bureau de la greffe: le lundi 3 mai 2021 de 11h00 à 12h00. Ouverture habituelle: le lundi de 18h00 à 19h00.**

Le bureau communal

## Election complémentaire d'un conseiller(ère) municipal(e)

Dimanche 13 juin 2021

Décision du 15 avril 2021

LES PRÉFETS DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS Vu:

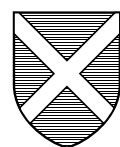
- la loi du 16.05.1989 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25.03.2002 (RLEDP)
- la démission de **Monsieur Pascal TRÉHAN**, Municipal
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 9 avril 2021

convoquent:

Les électrices et les électeurs de la **Commune de Rances** le **dimanche 13 juin 2021** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e) – En même temps que la votation fédérale.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Cette élection aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour); une élection tacite est exclue tant au premier qu'au second tour éventuel.



## BAULMES

www.baulmes.ch

## Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2021

AVRIL

Mercredi 21.04 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 28.04 de 18h00 - 20h30

Entraînement

MAI

Mercredi 5.05 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 12.05 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 19.05 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 26.05 de 18h00 - 20h30

**TIR MILITAIRE**

JUIN

Mercredi 2.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 30.06 de 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 14.07 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 28.07 de 18h00 - 20h30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 4.08 de 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 6.08 de 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 7.08 de 8h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 11.08 de 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 13.08 de 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 18.08 de 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 25.08 de 18h00 - 20h30

**TIR MILITAIRE**

SEPTEMBRE

Mercredi 1.09 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Mercredi 8.09 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Mercredi 15.09 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Samedi 25.09 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

## Autorisation

Dans sa séance du 12 avril 2021, la Municipalité a autorisé Brigitte Lattion à effectuer les travaux suivants:  
**Nature de l'ouvrage:** Installation d'un abri pour chèvres

**Adresse:** Rue des Scies 14 à Baulmes

**Parcelle N°:** 14

**ECA N°:** --

La Municipalité



## RANCES

**Le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le premier tour. En cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible** (les électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour le premier tour doivent prendre leur carte de vote avec eux, les autres la retrouveront au local de vote).

### CORPS ÉLECTORAL

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC)):

- les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.

Seront automatiquement incluses dans le rôle les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le rôle des électeurs peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

### DÉPÔT DES LISTES

Le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé au **lundi 3 mai 2021 à 12 heures précises au greffe municipal**. Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 électeurs domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile;
- mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle porte; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

- mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle porte; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Toutes personnes intéressées à la fonction de conseiller(ère) municipal(e) peuvent se renseigner auprès de la Municipalité le lundi soir à 19h00 ou auprès de Madame Valérie Cottens, Syndique au N° de tél. 079 393 24 05.

Des listes de candidature sont à disposition auprès de la greffe municipale.

La Municipalité

## Autorisation N° 07/2021

**Parcelle N°:** 87

Dans sa séance du 12 avril 2021, la Municipalité autorise les propriétaires Monsieur et Madame Olivier et Graça Crausaz l'installation suivante:

**Nature de l'ouvrage:** Installation et pose d'une serre démontable. Dimensions: long. 3.66 m, larg. 2.44 m, haut. 2.25 m.

La Municipalité

## Autorisation N° 08/2021

**Parcelle N°:** 167

Dans sa séance du 12 avril 2021, la Municipalité autorise le locataire Monsieur David Bautista, propriétaire Monsieur Anthony Braham et l'accord de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) l'installation suivante:

**Nature de l'ouvrage:** Installation et pose d'un cabanon de jardin de moins de 8 m<sup>2</sup>, couleur anthracite

La Municipalité

## Autorisation N° 09/2021

**Parcelle N°:** 24

Dans sa séance du 12 avril 2021, la Municipalité autorise les propriétaires Monsieur et Madame Antonio et Dominique Biancanello les travaux suivants:

**Nature de l'ouvrage:** Divers travaux de rénovation sur la partie gauche de la maison (changement de deux fenêtres de toit, rénovation et étanchéité de la terrasse et peinture de la façade. Idem partie droite de la maison)

La Municipalité

## Autorisation N° 10/2021

**Parcelle N°:** 229

Dans sa séance du 12 avril 2021, la Municipalité autorise la propriétaire Madame Natacha Bersier l'installation suivante:

**Nature de l'ouvrage:** Installation et pose d'un couvert à voitures. Ossature et toit en bois, couverture et parois en métal verni. (dim: prof. 6 m, haut. 3.177 m, larg. 7 m, pan 4°)

La Municipalité



## METHOD

### Convocation à la cérémonie d'assermentation des autorités communales

#### Législature 2021-2026

Conformément à l'article 83 de la Loi sur les Communes, la Municipalité 2021-2026, ainsi que les électrices et électeurs communaux de Method sont convoqués en assemblée constituante des autorités communales le:

**lundi 26 avril 2021 à 20 h 00 à la grande salle de Method**

**Ordre du jour:**

**1<sup>re</sup> partie, présidée par M. Etienne Roy, Préfet:**

1. Assermentation du Conseil général.
2. Assermentation de la Municipalité et de la syndique.
3. Election du/de la président(e) du Conseil général pour la période allant du 01.07.2021 au 30.06.2022.
4. Election du/de la secrétaire du Conseil général pour la législature 2021-2026.

**2<sup>e</sup> partie, présidée par le/la président(e) élu(e):**

5. Election du/de la vice-président(e) du Conseil général pour la période allant du 01.07.2021 au 30.06.2022
6. Election des scrutateurs/trices et des suppléants
7. Election des commissions: commission de gestion-finances, commission de recours en matière de taxes communales et commission thématique pour l'examen des préavis qui ne sont pas du ressort de la commission gestion-finances.

La Municipalité



## SUSCÉVOZ

### Collecte des déchets encombrants ménagers

**Samedi matin 1<sup>er</sup> mai de 9 h 30 à 11 h 00**

A disposition: une remorque pour les déchets encombrants, une remorque pour le bois, une remorque pour le papier/carton.

Les règles d'accès et de distance sociales restent les mêmes pour la fluidité de la déchetterie. Nous vous rappelons:

- **accès à sens unique par la route du cimetière.**
- **port du masque obligatoire sur le site.**
- **chacun reste dans son véhicule en attendant son tour d'entrer dans la déchetterie.**
- **les personnes à pied attendent leur tour sur le chemin d'accès comme les véhicules.**

Par courtoisie et afin de permettre à chacun d'utiliser la déchetterie, **vos déchets doivent être triés** avant de pénétrer dans le local pour permettre un dépôt rapide.

La Municipalité



## LIGNEROLLE

### Demande de permis de construire (P)

**Commune:** Lignerolle  
**Compétence:** (ME) Municipale Etat  
**Réf. communale:** 03/21  
**CAMAC No:** 201469

**Parcelle No:** 409

**ECA No:** 98

**Coordonnées (E/N):** 2523536/1176614

**Nature des travaux:** Adjonction. Création d'un silo à copeaux et pose d'une cheminée

**Situation:** Le Daillard 2

**Note de recensement architectural:** 4

**Propriétaires, promettants, DDP:** Gehri Yann et Ouevray Sara

**Auteur des plans:** Chung Kevin, Collectif Architecture Sàrl

**Demande de dérogation:** --

**Particularités:** L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

**Enquête publique ouverte du 24.04.2021 au 23.05.2021.**

La Municipalité

**La Municipalité,  
le Conseil communal  
ainsi que  
la population de Baulmes**

s'associent au chagrin  
de la famille Deriaz  
suite au décès de

**Madame  
Antoinette DERIAZ**

grand-maman de Lydie Guignard,  
employée communale  
et Steve Deriaz, président  
du Conseil communal

**L'ASSOCIATION DES PAYSANNES VAUDOISES DE BAULMES**

a la grande tristesse de faire part du décès de

**Madame Antoinette DERIAZ**

Fidèle membre de notre société,  
maman de Simone Von Ow, belle-maman de notre présidente Isabelle Deriaz,  
grand-maman de Mélissa Von Ow, Choua Zehnder et Lydie Guignard

Face à cette douloureuse épreuve et profondément peinées,  
toutes les membres de notre société s'associent à notre message et expriment  
leurs sincères condoléances à sa famille

Nos pensées les accompagnent en ces jours de deuil

**UBS KIDS  
CUP**

**Baulmes**

**Dimanche 2 mai 2021  
Stade Sous-Ville**

8h15

Concours d'athlétisme jeunesse  
de 7 à 15 ans

**En raison des restrictions  
en vigueur,  
IL N'Y AURA PAS  
de restauration-buvette  
et le public sera interdit**

**+ d'infos  
www.gym-baulmes.ch**



Organisation: FSG Baulmes

**SOLCREATIONS**  
OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

**Les sols... notre passion**

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

depuis 30 ans **www.solcreations.ch**  
à votre service **021 887 74 30**  
**024 426 07 26**

**Une bonne utilisation  
des passages piétons**

Quelque 1900 affiches ont été disposées sur tout le territoire cantonal pour rappeler aux usagers de la route que, dans un esprit fair-play, un regard et un geste permettent d'éviter des accidents, tout en respectant les directives sur la circulation.

Cette campagne d'affichage cible particulièrement les piétons, leur signifiant que les règles de la circulation s'appliquent également à eux. Passer au feu rouge ou hors des passages piétons avoisinants et se focaliser sur son smartphone sans prêter

attention à la circulation sont quelques exemples des comportements qui menacent directement la sécurité des piétons et des autres usagers de la route. En apparence, s'isoler avec son casque audio pour écouter de la musique tout en marchant au bord de la chaussée peut sembler anodin. Pourtant, cet agissement peut conduire à des inattentions fatales. La vigilance des automobilistes, motocyclistes et cyclistes est à l'évidence tout aussi essentielle pour éviter les accidents.

Afin d'éviter les accidents, un certain nombre de règles doivent être respectées au quotidien.

**Pour les automobilistes:**

- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu.
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous.
- Redoublez de prudence en présence d'enfants.
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire (téléphone portable, écouteurs, etc.).

**Pour les piétons:**

- Traversez toujours la route sur un endroit sécurisé (passage pour piétons ou endroit pourvu d'une très bonne visibilité).
- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu.
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous.
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire.
- Soyez fair-play, d'un geste, dites MERCI !

**Et rappelez-vous, nous sommes  
tous piétons...**

Source: votrepolice.ch



**BULLETIN DES AVIS OFFICIELS**

Rédaction et régie des annonces:  
Greffes municipal de Baulmes  
Tél. 024 459 15 66 - Fax 024 459 19 64  
Courriel: info@baulmes.ch